



Le bureau est petite rue Longue, n° 1.

Prix : cinq centimes.

N° 3.

LE NOUVELLISTE LYONNAIS.

SOMMAIRE.

Noms des candidats à la représentation nationale. — Nouvelles de Pologne : empoisonnement de 500 russes. — Troubles de Paris. — Circulaire de Ledru-Rollin. — Nouvelles de la localité, démission du comité préfectoral. — Départements.

Lyon, le 20 avril 1848.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur faisant connaître la liste des vingt-huit candidats que le club démocratique a soumis à l'élection préparatoire. Ce sont les citoyens :

Arago Emmanuel, commissaire du gouvernement.
Benoist Joseph, chef d'atelier.
Bredin Raphaël, vétérinaire.
Blanc Félix, légiste.
Bergier, ancien conseiller municipal.
Chaix François.
Brossette, marchand de peaux.
Cabet, journaliste.
Doutre, Esprit, ouvrier typographe.
Edant, fabricant.
Eustache, capitaine au 22^e léger.
Faure Joseph, maire de Givors.
Favre Jules, avocat.
Fond, agriculteur, à Chaponost.
Greppo, tisseur.
Grinand,
Gigou, fourrier au 4^e d'artillerie.
Hugon, cartonnier, détenu d'avril.
Lortet, médecin.
Laforest, maire de Lyon.
Lagrange Charles, détenu d'avril.
Leroux Pierre.
Lacroix Julien, filateur à Villefranche.
Pelletier, de Tarare.
Proudhon, homme de lettres.
Vallier, tisseur.
Vindry, pêcheur.
Raspail, l'ami du peuple.

Demain nous pensons faire connaître la liste de ceux qui doivent définitivement être envoyé à l'assemblée nationale.

POLOGNE. — On écrit de Pleschen, 7 avril. — Ce matin, les militaires polonais se sont préparés à l'attaque. Des barricades furent élevées sur tous les points importants. Vers midi, 2,000 uhlands arrivèrent ; ils étaient suivis de nobles accompagnés d'hommes armés de faux. Pleschen est devenu le rendez-vous de tous les cercles des environs. Il a été décidé qu'on ne laisserait pas entrer de Prussiens dans la ville. Hier soir, à neuf heures, on a crié aux armes et sonné le tocsin pour faire un essai. Les barricades ont été occupées ; les troupes prussiennes ne pourront s'emparer de la ville sans faire de grands efforts.

On écrit de Posen, 8 avril :

« Le général de Willisen vient de faire diverses concessions pour la réorganisation future du grand-duché, en réservant, toutefois, l'approbation du roi.

Le bruit court que 500 officiers russes ont été arrêtés à Varsovie et aux environs. On ajoute que plusieurs colonnes de troupes russes, arrêtées en route, sont revenues à Varsovie.

ESPAGNE. — Madrid est toujours fort agité et en état

de siège. On affiche sur les murs des maisons des proclamations qui font appel à la souveraineté nationale, 1500 cartouches ont disparu d'une caserne de Séville. On rapporte qu'à Barcelone on a fusillé 15 hommes qui ont suscité un mouvement républicain.

Paris, 17 avril.

Paris a repris ce matin son aspect accoutumé. cependant, quelques individus signalés comme communistes ont été maltraités, après avoir eu l'imprudence d'essayer de la propagande au profit de leurs opinions.

On a fait courir différents bruits sur des démissions qui auraient été exigées, et au sujet desquelles le gouvernement provisoire était encore en délibération, ou plutôt en discussion cet après-midi. Nous ne croyons pas devoir en dire davantage sur ces rumeurs.

Il importe de lire attentivement les journaux du matin, de toutes les nuances, pour bien donner à la manifestation d'hier son véritable caractère. Le *Moniteur*, dans sa relation officielle, déclare que des agitateurs surveillés avaient formé de coupables projets ; tous les organes de la publicité, à une ou deux exceptions près, reconnaissent que c'est contre les communistes, en général, et contre certains noms propres qui personnifient plus ou moins ses doctrines, que l'opinion publique, même chez les ouvriers, s'est manifestée avec une imposante unanimité.

— Voici de nouveaux détails sur les démonstrations faites à Paris le 16 :

« Dès la veille, une agitation générale régnait dans Paris par suite de la publication du 16^e bulletin ministériel affiché dans toutes les rues, et dont l'envoi avait été fait, le jour même à toutes les communes de la République. Ce soir, dans les clubs les plus importants, des délégués étaient venus faire des communications de l'un à l'autre club sur la réunion d'ouvriers qui se préparaient à faire une grande manifestation le lendemain, et en même temps annoncer que ce mouvement serait dirigé par le parti ultra républicain, contre les hommes modérés du gouvernement provisoire.

« Hier matin, l'on était donc prévenu que les événements de la journée pourraient être fort graves. Les rues, les boulevards, les places publiques étaient encombrés de monde. Vers une heure on acquit la certitude que les corps de métiers réunis aux Champs-Élysées, s'étaient réunis à une masse considérable d'autres ouvriers, et devaient se diriger en colonnes, drapeaux en tête, vers l'hôtel de Ville.

« Divers bruits circulaient dans la foule, les uns annonçant que des papiers, de nature à compromettre MM. Cremieux et Marrast, avaient été saisis. Les autres insinuaient qu'un complot ourdi en faveur d'Henri V allait éclater ; que ce prince était proclamé et que les départements marchaient sur Paris.

« A quatre heures et demie, on sut enfin que les corporations d'ouvriers avaient quitté le Champ-de-Mars et se rendaient à l'Hôtel-de-Ville, pour faire à la République une offrande en argent. Elles arrivèrent, en effet, sur la place, où elles défilèrent, saluées par tous les membres du gouvernement provisoire. Alors s'offrit un spectacle qu'il faut renoncer à décrire.

« Des myriades de têtes aux fenêtres, les toits couverts de curieux, un splendide soleil..., c'était un tableau magique.

« Les membres du gouvernement provisoire descendirent sur la place et la parcoururent au milieu des rangs de la garde nationale, de la garde mobile et des corporations d'ouvriers. Pour la première fois, l'air retentissait

d'un seul cri parti de toutes les poitrines : *A bas le Communisme ! A bas Cabet ! A bas Blanqui !*

« Les membres du gouvernement provisoire, en présence de cette admirable manifestation de l'opinion générale, se félicitaient de l'éclatante victoire que venait de remporter la République. Tous rentrèrent à l'Hôtel-de-Ville, au milieu des cris de : *Vive la République ! Vive Lamartine !* En ce moment paraît le général Courtais, suivi de son état-major ; la foule l'entoure... On danse au-devant de lui... Les corporations et la garde mobile continuant de défilé dans un ordre parfait.

« Dans la soirée, le gouvernement provisoire a reçu les protestations de dévouement de nombreux détachements de la garde nationale. Le défilé a eu lieu par les quais. Il a commencé à 8 heures, et il n'était pas encore terminé à dix. Dans les cours intérieures, la garde mobile bivouaquait ; la table était servie par terre ; le vin circulait... la Marseillaise et le chant des Girondins était entonné.

« Paris s'est illuminé, et chacun, en rentrant chez soi, criait : *A bas le communisme !*

— M. de Lamartine est placé en tête de la liste des candidats de la Gironde à l'assemblée nationale.

— On dit que M. de Lamartine a promis aux corporations d'ouvriers qu'elles auraient toutes un délégué auprès de l'assemblée nationale, et que cette promesse a été accueillie avec une grande joie.

— Dans les groupes, sur la place de la Concorde, on voyait hier l'ambassadeur d'Angleterre observant avec un vif intérêt les mouvements de la foule.

— On lit dans un journal :

« On nous avait dit que la conspiration éclaterait au milieu de la nuit aux lucarnes de l'incendie qui serait allumé sur tous les points de Paris. Notre plume n'a pas consenti à tracer d'aussi horribles projets, la conspiration a éclaté en plein jour.

« Sur les trois heures, on annonçait qu'un gouvernement provisoire devait être proclamé au Champ-de-Mars, qu'il serait composé de MM. Ledru-Rollin, Flocon et Pierre Leroux. M. Louis Blanc aurait été écarté.

« On ajoutait que les trois élus de l'émeute et de la révolte devaient se rendre à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que nous l'annoncions hier, pour renverser le gouvernement provisoire. »

— On lit dans le *Corsaire* :

« Le bruit court que M. Cabet a été arrêté, hier, à six heures du soir. »

Un des candidats gardes nationaux de la 6^e légion, ahuri de questions qui se croisaient de tous les points de la salle, a fait une réponse spirituelle à force de naïveté :

« Citoyens, a-t-il dit, dans le cas où vous me feriez l'honneur de me confier le commandement, je prends l'engagement de faire tout ce que vous m'ordonnerez. » On a beaucoup applaudi.

— Nous publions sans commentaires la circulaire de M. Ledru Rollin, pensant faire plaisir à nos lecteurs.

NOUVEAU MANIFESTE DE M. LEDRU-ROLLIN. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Paris, le 15 avril 1848.

Citoyens,

Nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure. Une heure d'inspiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consacrer le principe de la vérité, mais dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas. Les élections, si elles ne font pas

trionpher la vérité sociale, si c'est l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la loyauté du peuple, les élections qui, devraient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une deuxième fois sa volonté et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale.

Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir ? A Dieu ne plaise ! Non, la France a confié à Paris une grande mission, le peuple français ne voudra pas rendre cette mission incompatible avec l'ordre et le calme nécessaires aux délibérations du corps constituant. Paris se regarde avec raison comme le mandataire de toute la population du territoire national, Paris est le poste avancé de l'armée qui combat pour l'idée républicaine, Paris est le rendez-vous, à certaines heures, de toutes les volontés généreuses, de toutes les forces morales de la France ; Paris ne séparera pas sa cause de la cause du peuple qui souffre, attend, et réclame d'une extrémité à l'autre du pays. Si l'anarchie travaille au loin, si les influences sociales pervertissent le jugement ou trahissent le vœu des masses dispersées ou trompées par l'éloignement, le peuple de Paris se croit et se déclare solidaire des intérêts de toute la nation.

Sur quelques points on abuse, on égare les populations ; sur quelques points la richesse réclame ses privilèges à main armée. Ceux qui agissent ainsi commettent un grand crime, et nous menacent de la douleur de vaincre, quand nous aurions voulu seulement persuader.

Que, de toutes parts, le peuple des campagnes se rallie au peuple des villes, et que le peuple des villes s'unisse à celui qui, au nom de tous et pour la commune gloire, a conquis le principe d'un heureux et noble avenir. Partout la cause du peuple est la même ; partout les intérêts du pauvre et de l'opprimé sont solidaires. Si la République succombait à Paris, elle succomberait non seulement en France, mais dans tout l'univers qui, les yeux fixés sur nous, s'agit héroïquement pour sa délivrance.

Citoyens, il ne faut pas que vous en veniez à être forcés de violer vous-mêmes le principe de votre souveraineté. Entre le danger de perdre cette conquête par la faute d'une assemblée incapable, ou celui d'un mouvement d'indignation populaire, le gouvernement provisoire ne peut que vous avertir et vous montrer le péril qui vous menace ; il n'a pas le droit de violenter les esprits et de porter atteinte aux principes du droit public. Elu par vous, il ne peut ni empêcher le mal que produirait l'exercice mal compris d'un droit sacré, ni arrêter votre élan le jour où, vous apercevant vous-mêmes de vos méprises, vous voudriez changer dans sa forme l'exercice de ce droit.

Mais ce qu'il peut, ce qu'il doit faire, c'est de vous éclairer sur les conséquences de vos actes. Jadis les représentants du peuple sauvaient la patrie en proclamant le danger dans la patrie. Dans une nation comme la France l'idée du danger ne peut démoraliser que ceux qui n'ont pas le cœur vraiment français. Le vrai Français aime l'idée du danger, qui est pour lui l'idée même de la victoire ! Eh bien ! si la patrie n'est plus en danger comme aux jours de notre première République, si l'ennemi n'est plus à nos portes, si la lutte matérielle n'est pas établie dans nos propres rangs, il y a une lutte intellectuelle, un danger moral qu'un grand courage moral et une grande foi dans les idées, peuvent seuls conjurer.

Citoyens, ayons ce courage. Détachons-nous de l'intérêt matériel mal entendu, des étroites passions de localité. Pré-ervons-nous des ennemis qui nous flattent en nous caressant pour mieux étrangler la liberté qui nous sert d'épée. Sauvons à tout prix la République. Il dépend encore de nous de la sauver sans convulsions et sans déchirements.

ALGERIE.

On écrit de Constantine :

La tranquillité du pays a subi dans ces derniers temps de nombreuses atteintes : des attaques de nuit contre les propriétés, des tentatives d'assassinat ont été signalées en plusieurs circonstances, mais cet état de choses si regrettable, prend sa source dans la misère qui règne dans toute la province et a dû seulement s'aggraver de l'émotion excitée par les grands événements qui se sont passés en France.

Deux tentatives d'assassinat ont eu lieu dans des localités très-rapprochées de Constantine, l'une contre un Européen, l'autre contre les Indigènes. Pour prévenir le retour des attaques et des vols nombreux, M. le général commandant la province a renouvelé les ordres relatifs à la responsabilité des tribus, et des patrouilles qui circulent incessamment autour de la ville et sur les routes ont déjà contribué à ramener la sécurité.

— On écrit de Mostaganem ;

Un chérif a paru chez les Achacha et s'est porté avec ses partisans chez le kaïd pour l'assassiner ; celui-ci s'est bien défendu avec les siens et a blessé à mort le chérif, dont la dépouille mortelle a été apportée au kaïfa Sidi-Laribi. Les révoltés se sont enfui et n'ont pas reparu.

— Nous sommes priés de donner de la publicité aux pièces suivantes :

Citoyen Rédacteur,

Le comité de l'organisation du travail vous prie d'insérer les deux lettres ci-jointes.

Le fait qu'elles mentionnent est trop honorable pour leurs auteurs, il est d'un trop bon exemple pour qu'il ne mérite pas toute la publicité possible.

Salut et fraternité.

Le secrétaire, FRAISSE.

Lyon, 18 avril 1848.

1^{re} LETTRE.

A M. le président de la commission du travail.

M. le président,

Nous vous accusons réception de la somme de 105 francs que vous nous avez fait remettre, provenant d'un don fait par les travailleurs du chantier de Rochedard. Nous vous prions en même temps de vouloir bien leur faire remettre, le plus tôt possible, notre lettre de remerciement.

Agréez, M. le président, notre salut fraternel.

Pour la commission du travail des femmes,
Aline JULIÉ, secrétaire.

2^e LETTRE.

Lyon, le 17 avril 1848.

Citoyens,

De tous les dons que nous avons reçus pour venir en aide aux femmes sans travail, il n'en est aucun qui nous ait aussi vivement émus que le vôtre, et nous éprouvons le besoin de vous en remercier d'une manière toute spéciale. Si tous les cœurs comprenaient comme vous les misères et les souffrances des travailleuses, s'ils pratiquaient aussi bien la fraternité, nous n'aurions point à regretter l'insuffisance de nos ressources. La souscription que nous avons ouverte au lieu d'avoir si peu produit, nous aurait procuré les fonds nécessaires pour entreprendre immédiatement les travaux qui devaient sensiblement améliorer la position de nos sœurs.

Votre conduite restera toujours comme un noble exemple de dévouement et de solidarité.

Il est bien à vous, d'avoir préféré l'accomplissement d'un grand devoir, à une jouissance matérielle, et la République peut se glorifier de compter dans son sein des hommes tels que vous.

Recevez notre salut fraternel,

Pour la commission du travail des femmes,
ELISA MORELLET,
vice-présidente.

— Hier, dans le quartier Perrache, une charrette de cartouches qui, sans escorte, était dirigée du fort de la Virolerie sur l'arsenal, a été prise par les ouvriers du chantier national, qui se sont distribués son chargement.

— Le placard qui suit a été affiché hier :

« Citoyens,

« Des émeutes vives se manifestent dans Lyon depuis plusieurs jours ; on semble vouloir réagir contre la glorieuse révolution de février. Toute réaction est impossible. Le gouvernement provisoire nous a donné mission de maintenir la paix publique, et de défendre en même temps la dignité de son pouvoir qui émane du peuple. Nous voulons l'ordre, citoyens, nous le voulons énergiquement, mais nous voulons aussi que le gouvernement républicain soit fort et respecté.

« Calomnié par de bruits sourds, dont personne ne sait mieux que nous la fausseté, le comité central exécutif de la ville de Lyon est venu en masse nous offrir sa démission.

« Nous ne l'avons pas acceptée.

« Au nom de l'intérêt public, nous avons engagé le citoyen Laforest, maire provisoire, et les citoyens qui siègent avec lui au comité de l'Hôtel de Ville, à conserver leurs fonctions jusques aux jours prochains où, les élections de l'assemblée constituante terminées, il sera possible de procéder régulièrement aux élections municipales.

« Le citoyen maire et les membres du comité ont répondu à notre appel ; ils ont repris leur démission. La ville de Lyon peut donc encore compter sur leur patriotisme et sur leur dévouement.

« Vive la République !

« Lyon, le 19 avril 1848.

« Les commissaires du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

« Martin BERNARD, Em. ARAGO. »

— Le Comité préfectoral a donné sa démission ; nous l'apprenons par l'affiche suivante, qui a été placardée hier soir.

COMITÉ PRÉFECTORAL DU RHONE.

Le Comité central, lassé d'être en butte à des calomnies, a cru devoir se retirer. Le Commissaire du gouvernement, usant de son pouvoir, l'a décidé à reprendre sa démission dans l'intérêt de la ville de Lyon.

Le Comité préfectoral sorti, ainsi que le Comité central, de l'insurrection, ne peut laisser plus longtemps attaquer ses actes et ses intentions. Il se retire.

Exécuteur fidèle des instructions du gouvernement provisoire, le Comité a la conviction d'avoir exercé sur le département une influence d'ordre, et d'avoir usé de ses forces et de son dévouement à l'affermissement de la république. Nos concitoyens jugeront plus tard si notre mission a été utile à la grande cause que nous défendons.

TREILLARD. RITTIEZ. MURAT. BRUN.

— Une personne de Chambéry nous adresse la note suivante :

« A la suite de la regrettable expédition savoisienne, des décorations ont été décernées par le gouvernement sarde à plusieurs gardes nationaux ; mais ces témoignages ont été énergiquement quoique respectueusement repoussés.

« Jamais, a dit le médecin Mollard, objet de cette préférence, nous n'accepterons des croix d'honneur jetées dans le sang de nos concitoyens, d'hommes malheureux pour la plupart, égarés par un patriotisme trop ardent. Nous avons dû les repousser hors du territoire, compri-mer les déchirements et les convulsions de l'anarchie ; mais accueillir cette marque de faveur serait un acte odieux qui nous couvrirait de honte et d'humiliation aux yeux de nous-mêmes et de nos concitoyens.

« De tels insignes, a-t-il dit en terminant, ne doivent briller que sur la poitrine de ceux qui ont combattu vaillamment, avec toutes les chances de guerre, contre les ennemis de la patrie ! »

« Ce noble langage, accueilli par des acclamations dans toute la ville de Chambéry, a été celui de tous les gardes nationaux décorés. »

— Un jeune allemand qu'on suppose être commis-négociant a été trouvé hier matin pendu dans la chambre qu'il occupait rue Lafont, 2, au 4^e. Avant de se pendre il s'était ouvert une des veines du cou.

— On lit dans la Gazette de Lyon :

« Encore une visite domiciliaire. Hier au soir, toujours avec la même illégalité, sans valable autorisation, une bande de cent cinquante hommes est allée, près de Fourvières, visiter la Providence de la maison Caillé. Nous attendons des renseignements positifs et circonstanciés sur cette nouvelle perquisition. »

— On nous assure, dit un journal, que le gouvernement provisoire vient de transférer à Nantua la préfecture de l'Ain. Tous les officiers de la garde nationale, tous les maires de ce département auraient été destitués.

— On nous prie de rendre publique la note suivante :

Madame la supérieure des Ursulines déclare que la visite qui a eu lieu dans sa communauté, le 13 du courant, par les citoyens de la Croix Rousse, a été faite avec ordre et sous la protection de trois agents de police. Elle a eu si peu à se plaindre de la manière dont on a procédé à cette visite, qu'elle a invité lesdits citoyens à venir placer un drapeau sur le clocher le dimanche suivant.

BAROUD, supérieure.

DEPARTEMENTS.

AIN. — Le département de l'Ain possède maintenant deux commissaires : l'un, M. Champvans, qui siège à Bourg, l'ancien chef-lieu ; l'autre M. Anselme Petetin, qui siège au nouveau chef-lieu, à Nantua. M. Petetin rend des arrêtés à Nantua, M. Champvans en rend d'autres à Bourg, et comme ces arrêtés se détruisent les uns les autres, comme chacun des commissaires déclare usurpation tout ce qui se fait en dehors de son autorité, il est difficile de savoir comment se terminera ce conflit.

En attendant la fin de cette comédie, nous croyons devoir donner la proclamation publiée à Bourg, par M. Champvans, lorsque ce fonctionnaire a su, par l'Echo de Nantua, que la commission instituée par M. Anselme Petetin rendait à Bourg des arrêtés :

Citoyens,

D'après un journal du département de l'Ain, une commission remplaçant le commissaire du gouvernement se serait installée à Nantua et formulerait des arrêtés. Le premier acte de cette prétendue commission aurait été de transporter politiquement la préfecture à Nantua.

Si les faits publiés par ce journal étaient exacts, il y aurait usurpation de pouvoir, et le commissaire du gouvernement prendrait immédiatement les mesures que nécessiterait la circonstance.

Le commissaire du gouvernement provisoire dans l'Ain, CHAMPVANS.

Bourg, le 16 avril 1848.

Maintenant voici une autre phase de cette affaire : c'est un supplément du Journal de l'Ain qui nous paraît ce matin, qui nous le fait connaître.

— Le 17 avril, à 3 heures de l'après-midi, M. Anselme Petetin faisait afficher sur les murs de la ville de Bourg, deux arrêtés dont voici le texte ; le premier de ces arrêtés est ainsi conçu : le défaut d'espace nous oblige d'en supprimer les considérants.

Arrête :

Art. 1^{er}. Le citoyen Champvans est révoqué de ses fonctions de commissaire du gouvernement dans le département de l'Ain.

Art. 2. Il remettra les archives et les bureaux de la préfecture de l'Ain au citoyen Gauthier, nommé sous-commissaire à Bourg, par un autre arrêté de ce jour.

Lons-le-Saunier, le 16 avril 1849.

Le commissaire général
Anselme PETETIN.

— Voici le texte du second :

Arrête :

Art. 1^{er}. L'arrêté de la commission sus-mentionnée, par lequel le siège de l'administration départementale est transféré provisoirement à Nantua, est confirmé.

Art. 2. Les fonctionnaires qui devront se transporter de Bourg à Nantua, en recevront l'injonction individuellement et devront obéir sans délai.

Art. 3. Le citoyen Gauthier, chef de division et ancien secrétaire-général de la préfecture de l'Ain, est nommé sous-commissaire à Bourg.

Art. 4. Il recevra du citoyen Champvans, ci-devant commissaire du département, les archives et les bureaux de la préfecture.

Art. 5. Des ordres ultérieurs seront adressés au citoyen Gauthier pour la suite des affaires administratives et le transfert des archives à Nantua.

A Lons-le-Saunier, le 16 avril 1848.

Le commissaire général,
Anselme PETETIN.

Nous ferons remarquer que le citoyen Anselme Petetin n'est qu'un despote et un ambitieux.

— On lit dans la Fraternité, journal d'Auxerre.

Voici un ordre devenu public, lu dans une assemblée de trois cents délégués à Ligny. Nous appelons un démenti et des explications publiques qui sont dues aux inquiétudes des citoyens.

« Au citoyen sous-commissaire de Tonnerre.

« Le commissaire du gouvernement dans le département de l'Yonne invite le citoyen Cœurderoy, sous commissaire, à se rendre immédiatement à Auxerre ; qu'il amène avec lui le peuple de Tonnerre, « il s'agit d'arrêter à jamais la faction bourgeoise. »

« Le commissaire, QUENOT. »

Le Propriétaire, GILLOT